

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Séance du 04 juin 2021

convocation du 31/05/2021

affichage du 31/05/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatre du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BACQ, maire.

Etaient présents : Jocelyne BACQ, maire ; Pierre-Yves QUELIN, 1^{er} adjoint ; Fabien DESCHIZEAUX ; Lalaina DESCHIZEAUX ; Marcel EBERHART ; Maud GAND ; Claude GUIARD ; Thomas LOISIER ; Evelyne MONTERNOT

Etaient absents : Pierre-Marie DURIEZ (pouvoir donné à Pierre-Yves QUELIN) Ornella PEREZ (Pouvoir donné à Jocelyne BACQ)

APPROBATION DE LA CREATION DE L'EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE

Mme le maire rappelle que, comme convenu lors du précédent conseil municipal du 30/04/21, Pierre-Yves Quelin devait se rapprocher de la communauté de communes pour avoir de plus amples renseignements afin que le conseil municipal puisse délibérer.

Mme le maire et Pierre-Yves Quelin informent le conseil qu'ils n'ont pas plus de précisions à apporter.

En effet la création de l'EPAGE a été adoptée au niveau de la communauté de communes, la majorité (2/3) des communes membres ayant voté pour.

Pour compléter l'information, les règles de vote concernant l'adoption des délibérations sont rappelées :

1) *Texte de référence :*

-Les délibérations relatives au vote des délibérations sont prévues par l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

2) *Obligations :*

Sous réserve que le quorum soit atteint (art. L. 2121.17 du CGCT), l'adoption des délibérations se fait « à la majorité absolue des suffrages exprimés » (art. L. 2121.2-20 alinéa 2 du CGCT).

La majorité absolue se définit comme plus de la moitié des voix et non la moitié plus une.

Ne sont pris en compte pour le calcul de cette majorité absolue que les suffrages exprimés. Les suffrages « exprimés » sont ceux qui manifestent une prise de position effective, claire et non équivoque, sur l'objet du vote (« oui » ou « non » ; « pour » ou « contre »).

Ainsi les abstentions, bulletins nuls, bulletins blancs ne sont pas des suffrages valablement exprimés.

L'EPAGE du bassin versant de la Grosne est donc créé. Reste à élire un bureau. Deux délégués de la communauté de communes seront désignés.

La phase de recrutement du personnel suivra. Le siège de cet établissement est fixé au siège de la communauté de communes du Clunisois.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Projets et dépenses prévus pour l'année 2021 :**

Madame le maire fait le point sur les principaux projets et dépenses déjà réalisés ou à réaliser sur l'année 2021.

✓ *Les croix et calvaires*

Une visite a été faite par M. Griot, tailleur de pierres à Cluny, accompagné de Thomas Loisiert, pour faire un état des lieux des croix et calvaires du domaine public de Saint-Point.

Trois croix ont des inscriptions peu visibles : La Garenne, Joux et une croix au cimetière

Trois croix sont endommagées : La croix du tailleur de pierre à La Chanalle, Le Prost, La Roche.

M. Griot a fait un devis pour la remise en état de ces croix mais des précisions seront demandées au niveau tarifs et méthode. Thomas Loisiert est chargé de le contacter, le conseil municipal émettra ensuite un avis sur la faisabilité.

✓ *Le puits de Blanchizet*

Ce puits très endommagé nécessite une remise en état. Il est décidé de procéder à cette restauration. Un devis a été demandé à l'association Tremplin/Patrimoine. Thomas Loisiert se charge de voir s'il est possible d'obtenir des subventions (DRAC, Région...) à la fois pour les croix et pour le puits.

Le conseil municipal émettra un avis sur la faisabilité.

✓ Colombarium

Maud Gand présente le projet réalisé par M. Griot (rencontré en février avec Mme le maire).

Mme le maire a également reçu une proposition de l'entreprise Ancelle. Ces deux projets sont en pierre locale de Saint-Martin Belle Roche.

Après présentation des deux propositions, le conseil municipal retient celle de M. Griot. Néanmoins une rencontre est nécessaire afin de connaître les délais de réalisation et d'obtenir des précisions techniques au niveau de la maçonnerie et du terrassement.

✓ Jeux pour enfants à l'école maternelle de Saint-Point

Une estimation des coûts (2200euros) de nouveaux jeux d'enfants pour l'école maternelle a été faite. Le conseil municipal valide ce devis.

✓ Travaux de cantine

Mme le maire va rencontrer l'association cantine de Saint-Point. Le conseil municipal espère que les coûts des travaux du nouvel espace cuisine et des achats de matériel seront supportés à parts égales entre l'association et la municipalité.

✓ Logement T2 (sud) Mairie

L'appartement T2 (sud) au-dessus de la mairie sera bientôt libre. Occupé depuis de nombreuses années, des diagnostics doivent être réalisés afin de déterminer si des travaux sont nécessaires. Ces diagnostics vont être demandés très rapidement afin de pouvoir relouer le plus tôt possible. Si de gros travaux sont à effectuer cela peut repousser la date de remise en location.

✓ Mur à restaurer

Le mur longeant la propriété Bouillet au centre du bourg est à reprendre. Sa longueur conséquente entraîne un coût de travaux chiffré à 9214 euros. L'entreprise Prétesac retenue pour ces travaux les effectuera à l'automne.

✓ Les huisseries et façade de la Pimenterie

Pour rappel le contrat de bail signé avec la Pimenterie engage la municipalité à la réfection des huisseries et remise en peinture des façades du bâtiment. Le coût des travaux est de 52000 euros, une subvention de 50% est attribuée. Ces travaux seront réalisés par les entreprises Moreau-Jandin et Lebeau-Langlois.

✓ Portes du logement ancienne poste (en-dessous de l'église)

Le devis établi pour les portes de ce bâtiment s'élève à 3400 euros. Ces travaux sont en cours de réalisation par l'entreprise Moreau-Jandin.

Pour faire face aux dépenses et sur les conseils du Trésorier qui suit le budget communal, le conseil municipal pense qu'il serait opportun que les travaux cités ci-dessus soient financés par un emprunt. M. Pierre-Yves Quelin et Fabien Deschizeaux ont rencontré le directeur de l'agence du Crédit Agricole de Tramayes afin d'en connaître les conditions. La bonne situation financière de la commune ainsi que les taux d'intérêts historiquement bas permettent un emprunt de 50000euros. Madame le maire se rapprochera à nouveau du Crédit agricole afin de préciser les conditions d'obtention de celui-ci.

➤ Autres :

✓ Mémoire de l'esclavage

Claude Guisard s'est rendue, de par son rôle de secrétaire au sein de l'association « Les Amis des Antilles » à de nombreuses manifestations dans le cadre de la mémoire de l'abolition de l'esclavage. Elle rappelle que le 18 septembre 2021 aura lieu une manifestation à Saint-Point sur cette thématique.

Mme Claude Guisard rappelle que nous pouvons lancer un appel d'offre pour le diagnostic intérieur et extérieur de l'église et du tombeau. Il est prévu d'attendre l'arrivée de la nouvelle secrétaire pour la mise en route de ce projet.

✓ Les chemins de randonnées

Les chemins de randonnées ont commencé à être nettoyés. Claude Guisard nous informe que le 24 août aura lieu une randonnée nocturne à Saint-Point.

Une petite équipe de bénévoles s'est constituée et a commencé le changement des poteaux abimés ainsi que l'entretien du chemin des croix.

✓ Site du lac

Maud Gand informe qu'un noyer a été vandalisé sur le site du lac.

Des voitures, quads et motos utilisent des zones qui leur sont interdites.

Une demande de rendez-vous va être à nouveau faite auprès de M. Lapalus, vice-Président de la communauté de communes en charge de la bonne gestion du site du lac et auprès de M. Morin Président de la communauté de communes afin d'échanger sur la gestion de ce site.

✓ PLUI

Pierre-Yves Quelin rappelle le stade d'avancement du travail de la communauté de communes concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Après consultation des Personnes Publiques Associées (Chambre d'agriculture, INAO, DRAC,) celles-ci ayant émises de nombreuses réserves quant aux demandes de terrains constructibles, des modifications sont en cours. Le Plui sera consultable, en ligne, sur le site de la communauté de communes.

Les habitants pourront participer à l'enquête publique qui se tiendra du 28 juin au 30 juillet. Les permanences se tiendront à Tramayes, Trambly et Pierreclos. Les dates exactes et horaires de présence du commissaire enquêteur seront communiqués aux habitants.

Pierre-Yves Quelin insiste sur le fait que les modifications demandées par les PPA n'apparaîtront pas encore sur les documents consultables lors de l'enquête publique.

✓ Assainissement

Compte tenu de l'étendue importante de son territoire, le SPANC présente des difficultés de fonctionnement. Par conséquent, la communauté de communes envisage de se doter de son propre service d'assainissement et une réflexion approfondie est en cours.

✓ Adressage

Une carte à distribuer serait utile pour que les Sampognards visualisent les tronçons et les nouveaux noms de rues de Saint-Point. A étudier.

Tout le matériel nécessaire (poteaux, plaques, numéros d'habitations) est maintenant livré et l'organisation de la pose va pouvoir se faire.

✓ Benne à métal

Maud Gand demande où en est le règlement des bennes collectées par l'entreprise GDE. Elle rappelle qu'il avait été décidé que ce budget soit affecté à l'école ou à l'environnement. Un bilan des sommes reçues pour les deux bennes sera transmis.

✓ Château de Saint-Point

Mme le Maire et Claude Guisard ont rencontré M. et Mme De Baecque, nouveaux propriétaires du château. Les visites du château vont reprendre rapidement.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée à vendredi 2 juillet 2021.

La séance est levée à 23h45.

Fait et délibéré en mairie,
Les Conseillers présents